

Décision

Générale

colonial

Décision n° 510 du 5 mai 1961 :

n° 510

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 mai 1961

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro
31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Les études surveillées instituées par les décisions susvisées prennent fin pour compter du 15 mai 1961. L'indemnité allouée au personnel chargé des études surveillées est suspendue pour compter de cette même date.